

18 juillet 2019

Le présent document contient des renseignements importants que vous devez connaître au sujet du Fonds énergétique Dynamique Sun Life - série F5. Le prospectus simplifié du fonds présente des renseignements plus détaillés. Demandez-en un exemplaire à votre représentant, communiquez avec le gestionnaire, Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc., au 1-877-344-1434 ou à [info@placementsmondiauxsunlife.com](mailto:info@placementsmondiauxsunlife.com), ou visitez le site [www.placementsmondiauxsunlife.com](http://www.placementsmondiauxsunlife.com).

Avant d'investir dans un fonds, déterminez s'il cadre avec vos autres placements et s'il correspond à votre degré de tolérance au risque.

### Bref aperçu

Code du ou des fonds :	SUN51400	Gestionnaire de fonds :	Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc.
Date de lancement de la série :	(Série F5) 9 février 2018	Gestionnaire de portefeuille :	Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc.
Valeur totale du fonds au 31 mai 2019 :	8,6 millions de dollars	Sous-conseiller(s) :	1832 Asset Management L.P.
Ratio des frais de gestion (RFG) :	1,11 %	Distributions :	Mensuellement, à un taux de rendement cible annuel égal à 5 % de la valeur liquidative de l'année précédente le dernier jour ouvrable ou le dernier jour de négociation. Annuellement, décembre. Réinvestissement automatique sauf en cas de demande de paiement en espèces.
		Placement minimal :	500 \$ au départ, 50 \$ par placement supplémentaire

### Dans quoi le fonds investit-il?

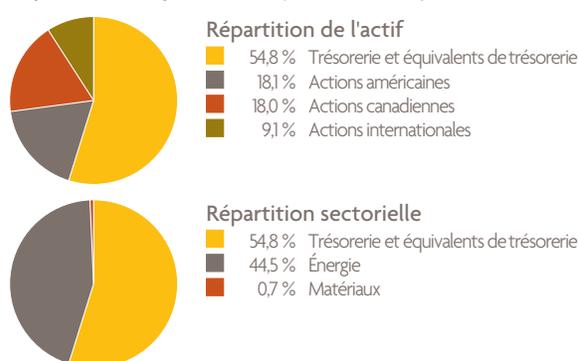
L'objectif du fonds consiste à chercher à procurer une plus-value du capital à long terme, en investissant principalement dans des titres de participation de sociétés nord-américaines exerçant leurs activités dans diverses composantes du secteur général de l'énergie (y compris le pétrole et le gaz) et des énergies de substitution, ou en investissant dans des fonds communs de placement (y compris des fonds négociés en Bourse) qui investissent dans des telstitres.

Le graphique ci-dessous vous donne un aperçu des placements du fonds au 31 mai 2019. Les placements du fonds changeront.

#### Dix principaux placements (au 31 mai 2019)

1. Trésorerie	16,3 %
2. Royal Dutch Shell PLC CAAE	3,5 %
3. Pembina Pipeline Corp.	3,0 %
4. Canadian Natural Resources Ltd.	3,0 %
5. TC Energy Corp.	3,0 %
6. Suncor Energy Inc.	3,0 %
7. Diamondback Energy Inc.	2,9 %
8. ConocoPhillips	2,5 %
9. Total SA	2,2 %
10. Chevron Corp.	2,1 %
<b>Pourcentage total des dix principaux placements</b>	<b>41,5 %</b>
<b>Nombre total de placements</b>	<b>23</b>

#### Répartition des placements (au 31 mai 2019)



### Quel est le degré de risque?

La valeur du fonds peut aussi bien diminuer qu'augmenter. Vous pourriez perdre de l'argent.

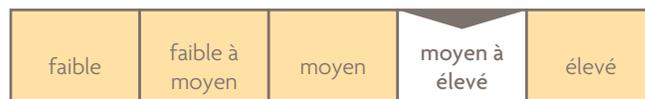
Une des façons d'évaluer le risque consiste à regarder dans quelle mesure le rendement du fonds change avec le temps. C'est ce qu'on appelle la «volatilité».

En général, les fonds plus volatils présentent des rendements qui fluctuent davantage avec le temps. Ils sont plus susceptibles de vous faire perdre de l'argent, mais également de présenter des rendements plus élevés. Les fonds moins volatils ont tendance à présenter des rendements qui fluctuent peu avec le temps. En règle générale, ils présentent des rendements moindres et sont moins susceptibles de vous faire perdre de l'argent.

### Niveau de risque

Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc. a déterminé que la volatilité de ce fonds est **moyen à élevé**.

Le niveau de risque est déterminé en fonction de la fluctuation du rendement d'un fonds au fil des ans. Il ne constitue pas une indication de la volatilité future du fonds. Le niveau de risque peut changer avec le temps. Un fonds présentant un faible niveau de risque peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir plus sur le niveau de risque d'un fonds et les risques particuliers pouvant avoir une incidence sur le rendement du fonds, lisez la section "Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un organisme de placement collectif?" du prospectus simplifié du fonds.

### Aucune garantie

Comme la plupart des organismes de placement collectif, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer l'argent investi.

### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section vous montre le rendement des parts de la Série F5 du fonds depuis sa création. Les rendements sont indiqués après déduction des frais. Ces frais réduisent le rendement de la série.

#### Rendements annuels

Les rendements annuels de cette série ne sont pas disponibles, car la série n'a pas encore offert des titres en vertu d'un prospectus simplifié pendant une année civile complète.

#### Meilleur et pire rendement sur trois mois

Le meilleur et le pire rendement sur trois mois de cette série ne sont pas disponibles, car la série n'a pas encore offert des titres en vertu d'un prospectus simplifié pendant une année civile complète.

#### Rendement moyen

Au 31 mai 2019, une personne qui a placé 1 000 \$ dans des parts de la Série F5 du fonds depuis sa création a maintenant 918 \$. Cela représente un taux de rendement composé annuel de -6,4 %.

### À qui le fonds est-il destiné?

#### Épargnants qui :

- Recherchent une exposition supplémentaire aux possibilités de croissance du capital offertes par des actions de sociétés exerçant leurs activités dans le secteur général de l'énergie et des énergies de substitution.
- Investissent à long terme.
- Peuvent tolérer un risque de placement moyen à élevé.

N'investissez pas dans ce fonds à moins d'être prêt à accepter la perte potentielle d'une partie de votre placement ou si vous avez un horizon de placement à court terme.

### Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant de l'impôt que vous payez dépend des lois fiscales en vigueur là où vous vivez, ainsi que du fait que vous détenez ou non les parts du fonds dans un régime enregistré comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

N'oubliez pas que si vous détenez les parts du fonds dans le cadre d'un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, peu importe que vous les receviez au comptant ou que vous les réinvestissiez.

### Combien cela coûte-t-il?

Le tableau suivant présente les frais que vous pourriez payer si vous achetez, possédez ou vendez des parts du Série F5. Les frais – y compris les commissions – peuvent varier selon les séries d'un fonds et selon les fonds. Des commissions plus élevées peuvent inciter un représentant à recommander un placement plutôt qu'un autre. Demandez s'il existe d'autres séries, fonds ou placements qui pourraient vous convenir à un coût moindre.

#### 1. Frais de souscription

Aucuns frais de souscription ne sont payables à la société de votre représentant pour cette série.

#### 2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du fonds.

Au 31 décembre 2018, la date du plus récent rapport de la direction sur le rendement du fonds, les frais de la série représentaient 1,31 % de sa valeur. Cela représente approximativement 13 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ qui est placée.

	Taux annuel (en pourcentage de la valeur de la série)
<b>Ratio des frais de gestion (RFG)</b> Il s'agit du total des frais de gestion du fonds et frais du fonds.	1,11 %
<b>Ratio des frais d'opération (RFO)</b> Il s'agit des frais d'opération du fonds.	0,20 %
<b>Frais du fonds</b>	1,31 %

#### Renseignements supplémentaires concernant la commission de suivi

Aucune commission de suivi n'est payable pour cette série.

### 3. Autres frais

Vous pourriez devoir payer d'autres frais lorsque vous achetez, détenez, vendez ou échangez, dans le cadre d'une substitution, des parts de cette série du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de services	La série n'est offerte qu'aux épargnants qui versent des honoraires à leur courtier et pour lesquels le courtier a conclu une entente avec Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc. Vous payez des frais à votre courtier pour des conseils sur les placements et d'autres services.
Frais d'opérations à court terme	Si, dans les 30 jours de leur achat, vous faites racheter des parts du fonds ou vous échangez des parts du fonds dans le cadre d'une substitution, Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc. pourrait vous demander, pour le compte du fonds, des frais d'opération à court terme correspondant à 2 % de la valeur liquidative des parts rachetées ou ayant fait l'objet de la substitution.
Frais de substitution	Les courtiers peuvent vous demander des frais allant jusqu'à 2 % de la valeur des parts que vous échangez, dans le cadre d'une substitution, contre des parts d'un autre fonds.
Frais d'insuffisance de fonds	Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc. vous demandera des frais d'insuffisance de fonds (de 30 \$ pour chaque effet retourné) si un chèque ou un ordre d'achat est retourné en raison d'une insuffisance de fonds dans votre compte.
Frais de messagerie ou de virement électronique	Si vous demandez que le produit d'un rachat vous soit envoyé par messagerie ou par virement électronique, Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc. pourrait vous demander de payer les frais qu'elle engagerait relativement au mode de livraison choisi.

#### Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez :

- de vous retirer d'un contrat d'achat d'un organisme de placement collectif dans les deux jours ouvrables de la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds, ou
- un droit d'annulation de votre achat, que vous pouvez exercer dans les 48 heures de la réception de la confirmation de votre ordre d'achat.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez prendre des mesures dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

#### Renseignements

Communiquez avec le gestionnaire, Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc., ou avec votre représentant pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information. Ces documents et la fiche de renseignements sur le fonds constituent les documents juridiques du fonds.

Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc.  
1, rue York  
Toronto (Ontario) M5J 0B6

Numéro sans frais : 1-877-344-1434  
Courriel : [info@placementsmondiauxsunlife.com](mailto:info@placementsmondiauxsunlife.com)  
Internet : [www.placementsmondiauxsunlife.com](http://www.placementsmondiauxsunlife.com)

Pour en savoir plus sur les organismes de placement collectif, lisez la brochure Comprendre les organismes de placement collectif, qui est accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, au [www.securities-administrators.ca](http://www.securities-administrators.ca).